

COMITE CONSULTATIF
DE LA RESERVE NATURELLE DU MARAIS DE LAVOURS
Séance du 17.12.2010 à 14 heures

Compte-rendu

Le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours s'est réuni le 17.12.2010, à 14 heures, en Sous-Préfecture de Belley, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Belley.

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir répondu à son invitation.

Etaient présents

- MM D. DORE, Sous-Préfet de Belley
E. DIVET, Directeur de l'Agence CNR de Belley
A. GIRARD, représentant l'Agence Interdépartementale ONF
J. QUINARD, représentant des exploitants agricoles (Chambre d'Agriculture de l'Ain)
- Mme C. DESERAUD, Présidente FRAPNA Ain
G. LOISY, représentant la DDT de l'Ain
J. BLASER, FDCA
P. PERRIMBERT, Président des Amis de la Réserve
H. TOURNIER, Président du conseil scientifique de la réserve naturelle
P. GONOD, représentant de la Communauté de Communes Belley-Bas-Bugey
P.-Y. GUILLAND, 1^{er} Adjoint au Maire de Flaxieu
F. DARINOT, Conservateur de la réserve
R. FOUSSADIER, Directeur de l'EID
- Mme M.-C. BARBIER, Responsable Administratif de l'EID
C. MICHEL, Présidente du Syndicat Mixte Séran
V. MOLINIER, Chargé de mission Séran

Etaient excusés

- D. PLANES, Payeur Départemental de la Savoie
F. COURTOIS, Directeur DAT-DE, Conseil Général de l'Ain
D. FOURNIER, représentante de la DREAL Rhône-Alpes
le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de l'Ain
le Directeur de l'Agence de l'Eau RMC
E. THOMAS, représentant la FDC de l'Ain
G. LIMANDAS, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain
A. BURRO, Vice-Président FAPPMA
J.-M. BIZET, Association des Amis d'Aignoz
H. MONGENOT-MORANDI, Président de Eaux et Rivières des Marais
A. BERNARD, CORA
R. BERTHELET, Président de la Société des Naturalistes du Bugey ou son représentant
E. BAUBET, ONCFS-CNERAAM
S. DEVRIEUX, Directeur CDTA
R. AILLOUD, Conseiller Général de l'Ain
J.-B. ZAMBELLI, Conseiller Général de l'Ain
O. de SEYSSEL, Chambre d'Agriculture de l'Ain

Y. CHAPUT, Président Communauté de Communes du Colombier
B. REUTER, Maire de Ceyzérieu
P. BOIS, Maire de Béon
S. REYNIER, Conseiller Municipal de Pollieu
V. ZIRNHELD, Conseillère municipale de Culoz
D. VERNAY, Président de l'ÉID, gestionnaire de la réserve
MM G. BORNETTE, C. AMOROS, C. DELIRY, scientifiques



I. COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE CONSULTATIF DU 24.06.2010

Aucune remarque n'étant émise, il est adopté.

II. BUDGETS

Décision modificative n° 1 2010

La **Section Investissement** est inchangée.

La **Section Fonctionnement** s'élève à 15 288 €.

En **Recettes**, ce montant correspond à la subvention versée par le Ministère de l'Environnement, dans le cadre du programme d'Education à l'environnement sur le projet « Les Talus Routiers » présenté par l'équipe de la réserve naturelle.

En **Dépenses**, la même somme est inscrite à l'article 62878 « Remboursement à des tiers », afin de renvoyer cette subvention sur le budget Maison du Marais, qui supporte la totalité des dépenses afférentes.

Par ailleurs, le Chapitre 012 « Dépenses de personnel » est réajusté à hauteur de 7 800 € en fonction des besoins, compte tenu du programme d'études scientifique financé par le conseil général.

L'équilibre de la section est assuré en réduisant à 0 la ligne « Dépenses Imprévues » (- 4 032,36 €) et en réduisant de 3 767,64 € l'article 61521 « Entretien de terrains ».

Décision modificative n° 2 2010

En **Section Fonctionnement**, la présente décision modificative s'élève à 10 200 €.

En **Recettes**, la section est composée d'une augmentation de 6 600 € de la ligne affectée aux « Remboursements sur rémunération du personnel », correspondant à un congé maladie et au congé de maternité d'un agent.

Un complément de 3 600 € est également prévu à l'article 7088 « Autres produits d'activités annexes », du fait de la vente importante de foin cette année.

En **Dépenses**, le Chapitre 012 « Charges de personnel » est augmenté de 8 100 € sur les lignes qui étaient déficitaires (Rémunérations, Cotisations URSSAF et Supplément familial).

Au Chapitre 011, les lignes budgétaires sont ajustées en fonction des besoins, pour un solde positif de 196 € in fine. L'équilibre de la section est réalisé en inscrivant 1 904 € en « Dépenses imprévues ».

En **Section Investissement**, la décision modificative s'élève à 5 090 €. Elle provient d'une affectation complémentaire en investissement de la dotation de la DREAL pour 7 090 €, diminuée de 2 000 € sur les lignes de subvention Natura 2000, du fait de travaux en reliquat de 2009.

Décision modificative n° 3 2010

Afin de permettre les écritures de Dotation aux amortissements du budget de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, il est proposé la décision modificative suivante :

Libellé	Dépenses	Recettes
Section Investissement		
2157, Matériel technique	310,00 p	
28157 Amortissement du matériel technique		310,00 p
Section Fonctionnement		
6811, Dotations aux amortissements	310,00 p	
70871, Remboursement de frais par la collectivité de rattachement		310,00 p

BP 2011

Estimation de la Section Fonctionnement

En Recettes, elle est évaluée à 182 118 p, le projet présente une forte augmentation de la Section Fonctionnement de 22,70 % pour 2011, par rapport aux prévisions du BP 2010.

Cette hausse provient d'une inscription complémentaire des recettes attendue du Conseil Général de l'Ain. Sa participation sera inscrite à hauteur de 47 655 p, intégrant une subvention de 32 270 p pour le programme de financement des études sur la biodiversité dans la réserve. Ce programme courait sur 2 ans, 2010 et 2011, et avait déjà fait l'objet d'une inscription en décision modificative 2010.

Les autres recettes, évaluées en fonction des résultats antérieurs et des orientations, prévoient :

- le remboursement de prestations éventuellement effectuées par le personnel de la réserve naturelle pour l'ÉID et ses autres budgets annexes (700 p et 5 600 p)
- la participation de la C.N.R. revalorisée chaque année en septembre, conformément à la convention et à l'avenant signé en 1999 (33 400 p)
- La participation du département de l'Ain à l'entretien des espaces d'intérêt remarquables de la réserve dans le cadre d'un programme quinquennal mettant en œuvre la TDENS. Il est à noter que 2011 est la dernière année de ce programme.

Répartition des recettes

LIBELLE	CA 2009	BP 2010	PROJET 2011	Evol 11/10
RECETTES				
Produits de l'exploitation		- p	- p	0
Remb. Frais par autres budgets	5 986,38 p	6 300,00 p	6 300,00 p	0,00%
Remb. Prest. Ext.	10 891,00 p	1 700,00 p	2 763,00 p	62,53%
Autres part Etat	101 405,00 p	92 000,00 p	92 000,00 p	0,00%
Part CG 01	15 385,00 p	15 385,00 p	47 655,00 p	209,75%
Part C.N.R.	32 453,53 p	33 029,00 p	33 400,00 p	1,12%
Produits de cession d'immos	9 000,00 p			
Travaux en régie	18 128,84 p			
Résultats de fonctionnement reporté	20 533,30 p			
TO TAL	213 783,05 p	148 414,00 p	182 118,00 p	22,71%

Les **Dépenses** de fonctionnement sont estimées à hauteur de 182 118 p, en fonction des résultats de l'année 2009 des réalisations 2010 et de l'actualisation des besoins.

Le tableau comparatif ci-dessous présente la répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement des comptes administratifs 2009, du BP 2010 et les propositions 2011.

	Libellé	CA 2009	BP 2010	PROP 2011	EVOL.
011	Charges à caractère général	55 234,90 €	44 334,00 €	45 550,00 €	2,74%
012	Charges de personnel	114 849,94 €	102 980,00 €	132 550,00 €	28,71%
67	Charges exceptionnelles	22 296,89 €	- €	- €	
68	Dotations aux amortissements	1 112,85 €	1 100,00 €	4 018,00 €	265,27%
	TOTAUX	193 494,58 €	148 414,00 €	182 118,00 €	22,71%

Concernant la Dotation aux amortissements, elle est en forte augmentation et prévoit l'amortissement du matériel et des bovins.

Section Investissement

Le débat d'orientation budgétaire s'élève à 46 580 €.

En recettes, le programme Natura 2000 a fait l'objet d'une demande nouvelle pour les années 2008-2012. Un crédit de 32 662 € est inscrit au titre de l'année 2011 (soit 16 331 € de part Etat et autant de l'Europe).

Un certain nombre de programmes sont toujours en cours et feront l'objet de report de l'exercice 2010 (déconstruction et reconstruction du sentier : études et travaux).

Une subvention de 9 900 € de la DREAL est inscrite (complément de la somme de 92 000 € inscrite en Fonctionnement).

L'annuité d'amortissement du matériel est inscrite pour 4 018 €.

En dépenses, pour le programme Natura 2000, une somme de 33 662 € est inscrite à l'article 2128 « Autres agencements et aménagements ».

Le solde est inscrit à l'article 2151 « Réseaux de voiries » dans l'attente de précisions sur les programmes à venir.

III. CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 20.11.2010

En préambule, Madame DESERAUD demande où en est le projet de fauche tardive de la prairie située en amont de la réserve Sud, avec dédommagement de l'agriculteur pour le retard de fauche. Monsieur DARINOT indique que Monsieur BEL n'est pas opposé à ce projet et qu'il nous donnera sa réponse dans le courant de l'hiver.

Concernant le montant de l'indemnisation, qui pourrait se faire dans le cadre d'une mesure agri-environnementale, il faut se rapprocher de la Direction Départementale Territoriale de l'Ain.

En revanche, aucune avancée n'est à enregistrer sur le projet de réunion des agriculteurs périphériques à la réserve pour améliorer la gestion hydraulique du marais.

Monsieur DARINOT développe deux points du conseil scientifique du 20.11.2010. Une étude des forêts de la réserve naturelle a été mise en oeuvre pendant l'été 2010 avec un protocole commun à l'ensemble des espaces naturels français : 60 placettes ont été étudiées, avec comme objectif l'évaluation du caractère naturel de ces forêts. Les résultats révèlent des volumes de bois morts assez importants, ce qui est très intéressant pour tous les organismes décomposeurs des vieilles forêts. Par ailleurs, le Conseil Général de l'Ain soutient financièrement l'étude de la biodiversité de la réserve, alors que 2010 est l'année internationale de la biodiversité, et les résultats des inventaires sont extrêmement riches : 107 espèces de coléoptères saproxyliques, la réserve est un site majeur pour les carabes à l'échelle de l'Europe, 925 espèces de mouches (dont 80 nouvelles pour la France et quelques espèces nouvelles pour le monde).

Monsieur TOURNIER souligne la bonne marche de ce conseil scientifique, qui réunit à chaque fois un grand nombre de personnes de disciplines variées, avec des échanges fructueux.

IV. BILAN DE LA GESTION 2010

Le nouveau plan de gestion de la réserve a été adopté par le CSRPN le 11.12.2010, avec quelques corrections à apporter dans la description de l'hydrologie du site et l'organigramme des objectifs.

Entretien des milieux naturels humides

Les opérations prévues ont été réalisées : 39 hectares ont été fauchés, 11 ha débroussaillés, la coupe de la haie d'aulnes en bordure Est de la réserve est presque achevée.

Le brûlage dirigé attend des conditions météorologiques favorables.

Toutes ces opérations sont financées par l'Etat et l'Union Européenne à travers le contrat Natura 2000. Concernant le brûlage dirigé, Monsieur le Sous-Préfet suggère d'intervenir le plus tôt possible, tout en respectant les obligations réglementaires et les contraintes naturelles du site ; il demande par ailleurs quels sont les effets observés sur le milieu naturel. Monsieur DARINOT indique que jusqu'à présent, les études ne révèlent pas d'impacts négatifs sur les invertébrés de la prairie ; sur la flore, les résultats ne sont pas encore analysés. En revanche, le contrôle du développement des ligneux ne semble pas totalement réussi, bien que Monsieur BLASER rapporte des expériences de brûlage en dehors de la réserve où les saules cendrés ont été supprimés par le feu. Monsieur PERRIMBERT insiste sur l'importance de l'hydrologie du marais pour maîtriser l'évolution de la végétation : les brûlages actuels sont réalisés dans un marais beaucoup plus sec qu'autrefois, ce qui peut favoriser l'expansion non souhaitée de la molinie.

Concernant la valorisation du foin, 300 rouleaux ont été livrés à la société Déshydrome (fabriquant de granulés pour l'alimentation des chevaux) et 660 rouleaux à 12 agriculteurs : tous les rouleaux ont été évacués de la réserve (comme en 2009). Le foin a été facturé 10 €/tonne à Déshydrome et 6 €/rouleau pour les agriculteurs, ce qui paie en partie le travail de la réserve pour le chargement des camions et des remorques.

Hydrologie, état d'avancement du Contrat de Rivière Séran et implications pour la réserve

Monsieur le Sous-Préfet remercie Madame MICHEL, nouvelle Présidente du Contrat de Rivière Séran, de participer à ce comité consultatif. Afin de répondre à la nouvelle logique territoriale de ce contrat, l'ancien Syndicat du Bas-Séran a été dissout pour créer un nouveau Syndicat du Séran (arrêté préfectoral du 23.11.2010), qui intègre aussi le cours amont de la rivière. Monsieur MOLINIER présente les grandes orientations de ce contrat de rivière. Le but est de protéger et gérer les milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant, afin notamment d'atteindre l'objectif de bon état des eaux à l'horizon 2015 comme le demande l'Union Européenne. Les contrats de rivière sont régis par la loi sur l'eau de 1992 et prennent effet pour 5 à 7 ans. Ils ont deux vocations principales : la protection des milieux naturels et la préservation des ressources en eau pour l'homme. Toutes les orientations sont débattues au sein d'un comité de rivière qui regroupe élus, administrations et usagers. Actuellement, le contrat de rivière est dans sa phase d'études complémentaires qui devront déboucher sur une phase d'actions concrètes en 2012-2016.

Les études de terrain conduites par Monsieur MOLINIER montrent qu'entre 1961 et 1996, le lit du Séran s'est enfoncé de près de 2 mètres au droit de la réserve Nord, ce qui est à mettre en relation avec l'abaissement de la nappe phréatique du Marais de Lavours ; depuis 1996, le lit de la rivière s'est stabilisé. Madame MICHEL rappelle que le Séran fut endigué à Artemare et Talissieu à partir de 1890, avec aujourd'hui le souci permanent de l'entretien des digues qui incombe aux communes afin de protéger les riverains, surtout en rive gauche. Auparavant, le Séran présentait de nombreux méandres qui ont été court-circuités.

Madame DESERAUD souligne l'importance de ce contrat de rivière qui peut contribuer à améliorer l'hydrologie du marais, avec notamment une opération déjà présentée au comité consultatif qui est la réfection du seuil du Moulin d'Aignoz.

Monsieur DARINOT revient sur le problème de l'érosion de la berge du Séran, en amont du Pont d'Aignoz : des levés topographiques et un profil en travers seront réalisés en 2011 par Monsieur MOLINIER et lui-même pour préciser le contexte et proposer des solutions. Plus fondamentalement, la question se pose sur l'objectif que l'on veut assigner à la réserve naturelle, qui peut offrir un espace de liberté au Séran avec érosion de cette berge, ou non, si l'on souhaite stabiliser la berge éventuellement avec des techniques de fascines végétales. Pour

Monsieur PERRIMBERT, la rivière n'a peut-être pas encore trouvé son équilibre, à cause d'interventions trop fortes comme celle des années 1970 (curage des graviers du lit) : il faut approfondir le diagnostic.

Monsieur le Sous-Préfet demande que la problématique de cette érosion soit pleinement intégrée à la réflexion du Contrat de Rivière Séran, de manière à prendre les décisions les plus pertinentes possible.

Opérations prévues pour le contrôle des populations de sangliers

Un comité de pilotage « Sangliers » s'est tenu début novembre 2010 en sous-préfecture. En octobre 2010, les dégâts dûs aux sangliers dans les prairies de la réserve naturelle sont moins importants qu'en 2009, bien qu'on compte encore une dizaine d'hectares complètement labourés, alors qu'en dehors de la réserve les dégâts n'atteignent pas 1 ha en prairie naturelle : cela montre bien que les sangliers se concentrent dans la réserve. Monsieur BLASER fait état de 146 sangliers tués au 17.12.2010, soit un chiffre identique à celui de 2009 à la même date. Au total, un objectif d'environ 240 sangliers tirés a été fixé, mais les mauvaises conditions météorologiques empêchent l'exercice de la chasse (interdite si le manteau neigeux excède 15 cm). Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le plan Sangliers reste une priorité pour l'Etat qui a autorisé des tirs par battues administratives quand la couche de neige dépasse 15 cm. Concernant la réserve naturelle, il salue la démarche engagée en 2009 par les agriculteurs et les chasseurs, avec un objectif de 30 sangliers restant dans la réserve en fin de saison cynégétique, qui a été atteint. Cet objectif est reconduit cette année, avec si nécessaire, le recours à des tirs administratifs de régulation.

Monsieur BLASER revient sur la proposition que la Société de Chasse de Ceyzérieu a faite lors du dernier comité consultatif, concernant la pose d'un film plastique biodégradable sous la clôture électrique en bordure du fossé à Monsieur MEUNIER, dans la réserve naturelle, afin de réduire le travail d'entretien (déboursoillage). Monsieur TOURNIER fait état de l'avis négatif du conseil scientifique de la réserve, en rappelant l'artificialisation croissante de ce dispositif de protection : la clôture a d'abord été déplacée à l'intérieur de la réserve avec pour conséquence le maintien des sangliers qui entraînent des dégâts aux prairies, et maintenant cette bâche nécessiterait des engins spéciaux pour préparer le sol, être déroulée, puis à nouveau incorporée au sol pour se dégrader. Monsieur le Sous-Préfet entend bien l'argument des chasseurs qui supportent un lourd travail d'entretien des clôtures, ainsi que la position du conseil scientifique, et il demande au gestionnaire de la réserve de se rapprocher de Monsieur MEUNIER et de la société de Ceyzérieu pour trouver une solution originale à ce problème.

V. PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LA RÉSERVE

Etat d'avancement

Le projet de nouveau sentier sur pilotis et d'aménagements périphériques d'accueil du public a peu progressé en 2010 à cause de la rédaction du plan de gestion. Toutefois, une réunion avec les financeurs potentiels s'est tenue le 07.10.2010, où ils ont exprimé le souhait de voir le sentier de découverte augmenté d'une boucle optionnelle, moins équipée, qui avait d'ailleurs été proposée par les architectes. Monsieur FOUSSADIER fait le point sur le coût total du projet, qui reste encore à actualiser mais qui dépassera le million d'euros. Le plan de financement doit comporter 80 % de fonds publics (Europe, Ministère de l'Environnement, Conseil Régional, Conseil Général de l'Ain, Ain Tourisme) et 20% d'autofinancement. La réserve n'ayant pas de recettes propres, cet autofinancement doit être recherché auprès de sponsors et de mécènes. Monsieur DIVET annonce un accord de principe pour la CNR dans le cadre de ses missions d'intérêt général, sur une partie des 20%, en recommandant de procéder aux travaux par tranches sur plusieurs années.

L'objectif est de commencer les travaux pendant l'hiver 2011-2012, avec une réception de chantier au printemps 2013. S'agissant de la boucle optionnelle, Monsieur le Sous-Préfet demande au gestionnaire d'approfondir les aspects liés aux risques de divagation du public dans la réserve, à l'adaptation de la communication pour bien renseigner le public sur la praticabilité de ce parcours (respect de la sécurité) et quelle serait l'attractivité d'un tel parcours.

VI. MAISON DU MARAIS

Un état de l'activité ayant été fait en juin 2010, Monsieur DARINOT présente les deux points forts de cette deuxième moitié de l'année.

D'une part, un forum des métiers de la nature initié par la Maison du Marais, relayé et co-organisé par le CIO de Belley, avec la participation de nombreux professionnels, a permis d'accueillir 600 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de dix collèges du département.

D'autre part, la Maison du Marais a participé à la Fête de la Science qui s'est déroulée à Belley sous la forme d'un village des sciences, sous l'impulsion de Monsieur Daniel DUVOID : 1 543 visiteurs ont fréquenté le village des sciences. Cette manifestation s'est achevée par la conférence de Monsieur le professeur Francis HALLE, invité par la Maison du Marais à Belley, un des plus grands spécialistes mondiaux des forêts tropicales. Le bilan d'activités 2011 de la Maison du Marais est donc très satisfaisant, grâce aussi au soutien financier important de l'Agence de l'Eau depuis sa création.

Madame DESERAUD s'interroge sur le bienfondé de l'action de la Maison du Marais hors de la réserve naturelle, et en particulier sur le projet lié aux talus routiers, compte-tenu du personnel limité qui ne peut pas se disperser sur de multiples projets alors qu'il y a tant à faire pour protéger le marais. Monsieur DARINOT indique simplement que ce sont des projets qui émergent des nombreux contacts que les animateurs entretiennent avec les enseignants locaux, et que par ailleurs, les projets qui se limitent au périmètre de la réserve ne permettraient pas de toucher un public assez nombreux pour garantir le fonctionnement de la Maison du Marais, même si la vocation première de cette structure est de travailler à la préservation du Marais de Lavours. Monsieur FOUSSADIER va dans ce sens en précisant que si l'existence même de la Maison du Marais est liée à cette zone humide, cela ne doit pas l'empêcher d'avoir un certain rayonnement culturel sur des thématiques proches, avec une logique de territoire affirmée.

Questions diverses

Pour répondre à une question de Madame DESERAUD sur la mise en ligne des différents compte-rendus de réunions liées à la réserve naturelle, et après débat, Monsieur le Sous-Préfet suggère d'insérer une simple ligne sur le site internet de la réserve pour inviter les personnes intéressées à demander ces compte-rendus directement au gestionnaire.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Sous-Préfet remercie l'assemblée et lève la séance.

Belley, le 4 janvier 2011
Monsieur le Sous-Préfet,